Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Location véhicule

---
Par aniane

Bjr
Trésorier d'une association à but lucratif étant imposé impôts,les membres désirent louer un véhicule de société pour notre directrice. L'expert comptable s'y oppose sur le principe que nous serons obliger de faire de même pour les salariés.....
Merci d'une réponse
Patrick xxxxxxxxxx anonymisation

---
Par Prana67

Bonjour,

A priori votre "expert" comptable se trompe.

Vous parlez d'une voiture de service ou de fonction ?

Si c'est une voiture de service elle appartient à l'assoc et les salariés et/ou les membres peuvent l'utiliser dans le cadre de l'assoc selon les règles que l'assoc aura mis en place.

Si c'est une voiture de fonction elle est exclusive pour la salariée (directrice) qui pourra l'utiliser dans le cadre du travail et privé. Dans ce cas il faut prévoir un avantage en nature qui sera à déclarer aux impots.